



Commission  
européenne

# Europe créative 2021-2027

Le programme de l'UE  
qui soutient les secteurs de  
la culture et de la création.

## REPOUSSER LES LIMITES

Fort d'un **budget majoré de 50 %** par rapport au programme précédent (2014-2020), le programme «Europe créative» investira dans des actions destinées à **renforcer la diversité culturelle** et à **répondre** aux **besoins** et aux **défis** des secteurs de la **culture** et de la **création**. Ses nouveautés contribueront à la relance de ces secteurs, en leur permettant d'intensifier leurs efforts pour devenir plus **numériques**, plus **écologiques**, plus **résilients** et plus **inclusifs**.

### LE PROGRAMME «EUROPE CRÉATIVE» POURSUIT DEUX OBJECTIFS PRINCIPAUX:

**1** Préserver, développer et promouvoir le **patrimoine** et la **diversité culturelle et linguistique**.

Accroître la **compétitivité** et le potentiel économique des secteurs de la culture et de la création, et en particulier du secteur de l'audiovisuel.

**2**

### IL VISE PLUS SPÉCIFIQUEMENT À:

- Intensifier la **coopération artistique et culturelle au niveau européen**; soutenir la création d'œuvres européennes; renforcer la dimension économique, sociale et extérieure des secteurs de la culture et de la création en Europe; favoriser l'innovation et la mobilité.
- Encourager la **coopération en matière d'innovation, de durabilité et de compétitivité**.
- Promouvoir les **actions innovantes et collaboratives intersectorielles** ainsi qu'un **environnement médiatique diversifié, indépendant et pluraliste, et l'éducation aux médias**, favorisant ainsi la liberté d'expression artistique, le dialogue interculturel et l'inclusion sociale.

### EN OUTRE:

Le programme «Europe créative» encourage les efforts et les bonnes pratiques qui contribuent à la réalisation des grandes priorités de la Commission européenne, telles que le **pacte vert**, l'inclusion et l'équilibre hommes-femmes.

Europe créative

# LE PROGRAMME «EUROPE CRÉATIVE» SE COMPOSE DE TROIS VOILETS:

## CULTURE

qui couvre tous les secteurs de la culture et de la création (à l'exception des secteurs audiovisuel et cinématographique)

## MEDIA

qui couvre les secteurs audiovisuel et cinématographique

## TRANSSECTORIEL

qui facilite la collaboration entre les secteurs de la création et couvre le secteur des médias d'information

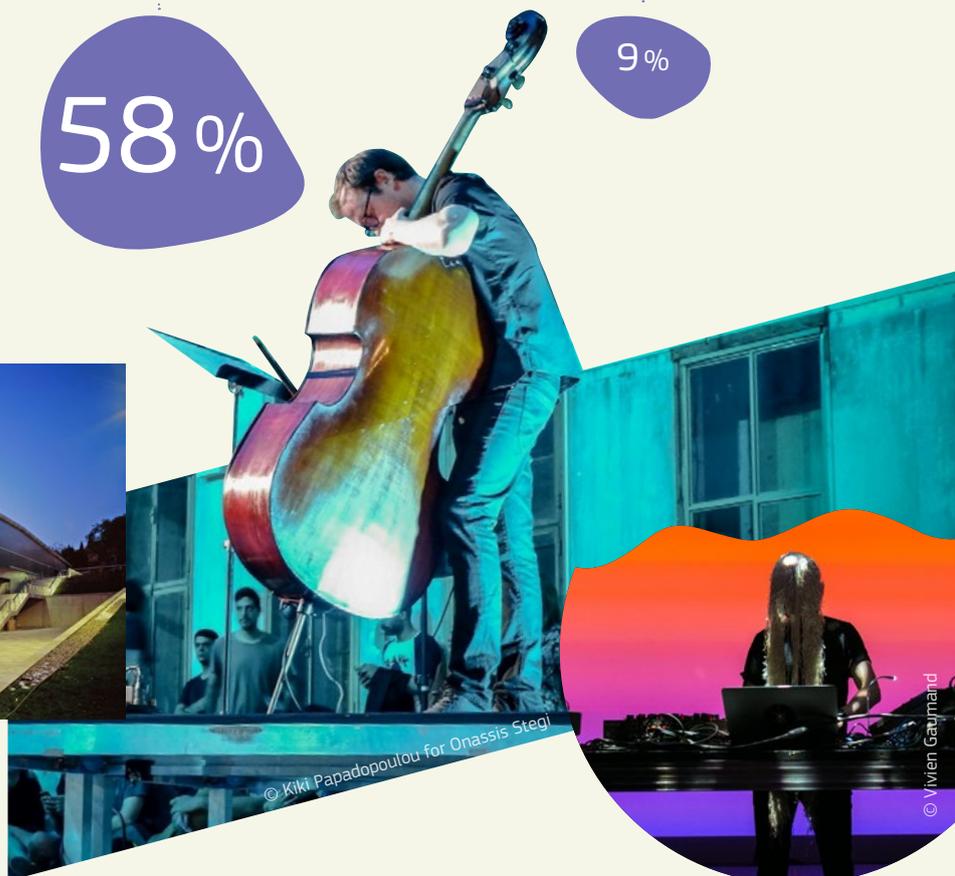
LE BUDGET TOTAL DU PROGRAMME «EUROPE CRÉATIVE» (2021-2027) EST ESTIMÉ À

# 2,44 € MILLIARDS<sup>1</sup>

33%

58%

9%



## CULTURE

**Le volet CULTURE comprend les actions suivantes:**

- Des actions horizontales couvrant tous les secteurs de la culture et de la création: soutien à des **projets de coopération** culturelle, à des **réseaux** d'organisations professionnelles, à des **plateformes** de promotion des œuvres et artistes européens, et à un **programme de mobilité individuelle**.
- Un **soutien sectoriel** pour compléter les actions horizontales dans les secteurs de la musique, du livre et de l'édition, du patrimoine culturel et de l'architecture, ainsi que dans d'autres secteurs.
- Des **actions spéciales** destinées à récompenser et à promouvoir l'excellence et la créativité, telles que les prix décernés dans les domaines de la littérature, de la musique, de l'architecture et du patrimoine culturel, les **capitales européennes de la culture**, et le **label du patrimoine européen**.

**Les principales nouveautés du volet CULTURE sont les suivantes:**

- L'accent davantage mis sur la **création**, la circulation des œuvres et l'**innovation** transnationales européennes dans les secteurs de la culture et de la création.
- Un accès plus aisé au financement du programme «Europe créative» grâce à des **taux de cofinancement plus élevés**.
- Un **programme de mobilité** sur mesure pour les artistes et les professionnels.
- Des actions ciblant les **besoins sectoriels** dans les domaines de la musique, de la littérature, de l'architecture, du patrimoine culturel, du design, de la mode et du tourisme culturel.

<sup>1</sup> Le budget du programme «Europe créative» se compose de 1,842 milliard d'euros en prix courants au titre du nouveau CFP (2021-2027) et d'une enveloppe complémentaire de 0,6 milliard d'euros aux prix de 2018.

# MEDIA

## Le volet MEDIA sera axé sur les priorités suivantes:

- Encourager la **coopération** à la fois tout au long de la chaîne de valeur et au niveau de l'UE afin de **développer les entreprises audiovisuelles et les contenus européens à l'échelle mondiale**.
- Favoriser le développement des **talents**, d'où qu'ils viennent, et élargir la participation et la collaboration entre les pays.
- Soutenir l'utilisation des nouvelles technologies pour garantir la pleine exploitation de la **transformation numérique**.
- Favoriser **l'écologisation** du secteur et inclure des objectifs sociétaux tels que **l'équilibre hommes-femmes et la diversité**.

## Les actions de soutien du volet MEDIA s'articulent autour de quatre pôles thématiques:

- **Les contenus:** encourager la collaboration et l'innovation dans la création et la production d'œuvres de qualité.
- **Les entreprises:** promouvoir l'innovation, la compétitivité, l'évolutivité et les talents des entreprises afin de renforcer l'industrie européenne par rapport à ses concurrents mondiaux.
- **Les publics:** améliorer l'accessibilité et la visibilité des œuvres pour leurs publics potentiels, grâce à des canaux de distribution et à des initiatives d'élargissement du public.
- **Les politiques:** soutenir les forums de discussion/d'échange, les études et les rapports sur les politiques. Promouvoir les activités de sensibilisation.



# TRANSSECTORIEL

## Le volet TRANSSECTORIEL portera sur:

- **Les opportunités et défis communs** aux secteurs de la culture et de la création.
- Pour la première fois, les actions visant à soutenir le **secteur des médias d'information** en promouvant l'éducation aux médias, le pluralisme et la liberté des médias.

## Les actions de soutien du volet TRANSSECTORIEL se concentreront sur:

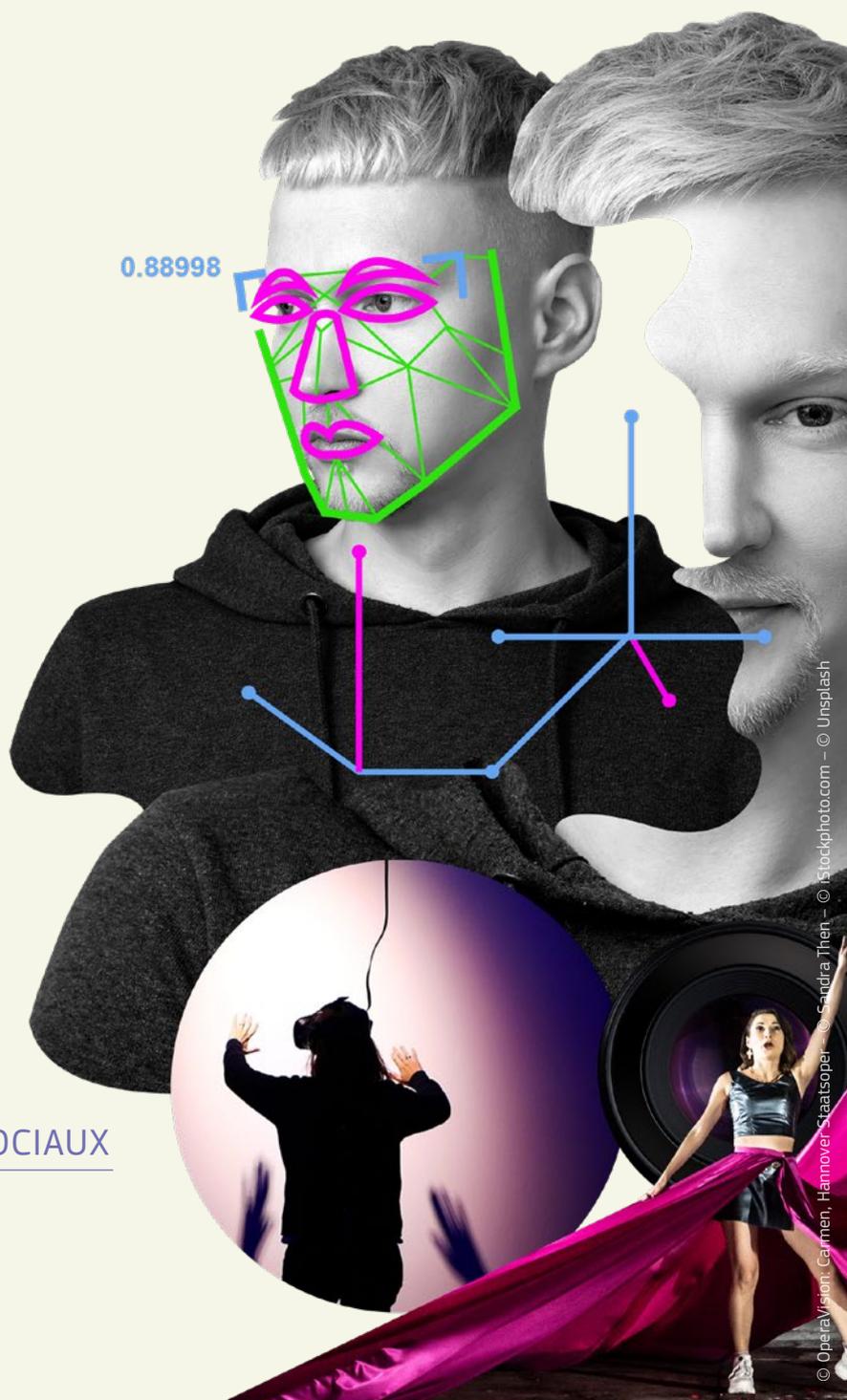
- **La coopération politique transnationale:** promouvoir la connaissance du programme et soutenir la transférabilité des résultats.
- **Les laboratoires d'innovation créative:** promouvoir les approches innovantes de la création, de la diffusion et de la promotion de contenus, ainsi que de l'accès à ces derniers, à travers les secteurs de la culture et de la création.
- **Les médias d'information:** soutenir l'éducation aux médias, un journalisme de qualité, la liberté et le pluralisme des médias.

# ENVIE D'EN SAVOIR PLUS?

- Consultez le [site web du programme «Europe créative»](#) pour explorer toutes les possibilités qu'il offre et la [plateforme de résultats](#) pour en savoir plus sur les projets financés.
- La [Commission européenne](#) et l'[Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture](#) gèrent et mettent en œuvre le programme.
- Les [bureaux «Europe créative»](#) dans les pays participants fournissent des informations sur le programme, facilitent la coopération avec des organisations d'autres pays et aident les candidats à élaborer leur projet.

## SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

-  @CreativeEuropeEU
-  @europe\_creative
-  @creative.eu



Office des publications  
de l'Union européenne

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2021 © Union européenne, 2021  
Print ISBN 978-92-76-29899-1 doi: 10.2766/118509 NC-02-21-135-FR-C  
PDF ISBN 978-92-76-29870-0 doi: 10.2766/65561 NC-02-21-135-FR-N